



COMMUNE de
HOUPLIN-ANCOISNE
59-5-57-316

Date de convocation : 30/06/20

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

en exercice : 23

présents : 22

excusés-représentés : 1

votants : 23

excusés :

absents :

N° du registre
des délibérations : 2020-01

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL M

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 059-215903162-20200704-202001-DE

L'an deux mille VINGT

le 04 juillet 2020

à 10 heures

le conseil municipal, légalement convoqué,

s'est réuni à la SALLE DES FÊTES

en séance publique,

sous la présidence de M.

Étaient présents : Mme GANTIEZ D., M. DELVAL C., Mme BOURBOTTE N., M. DEBLOOS L., Mme MASUREL A., M. WIPLIE H. Mme ALLOSSERY ML, M. GANTIEZ C., M. LEFEBVRE F., FROMENTEL G., Mme LOYER E., M. PRATZ L., M. COUVREUR N., Mme VANRUMBEKE P., Mme RUSCART D., Mme LENAIN M., M. CREPEL J., M. SIX P., Mme DELORY C., M. DUTHOIT V., NOMBERG M., M. BOCQUILLON S.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t excusé(s)-représenté(s) M. VANDRIESSCHE P représenté par M. DELVAL C.

Étai(en)t excusé(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Objet : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame MASUREL Anne, doyenne du conseil, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 28 juin 2020.

La liste conduite par Madame GANTIEZ Dominique a recueilli 685 suffrages et obtenu 17 sièges :

GANTIEZ Dominique,
DELVAL Claude,
BOURBOTTE Nathalie,
DEBLOOS Laurent,
MASUREL Anne,
WIPLIE Hervé,
ALLOSSERY Marie-Laure,
PRATZ Lionel,
RUSCART Delphine,
GANTIEZ Christian,
FROMENTEL Gisèle,
LEFEBVRE Francis,
LENAIN Manon,
COUVREUR Nicolas,
VANRUMBEKE Patricia,
VANDRIESSCHE Patrick,
LOYER Evelyse

La liste conduite par Monsieur CRESPEL Jean a recueilli 475 suffrages et obtenu 4 sièges :

CRESPEL Jean
DELORY Claire
SIX Philippe
DUTHOIT Valentin (démission de Nicole VERGOTEN le 3 juillet 2020)

La liste conduite par Monsieur BOCQUILLON Sébastien a recueilli 295 suffrages et obtenu 2 sièges :

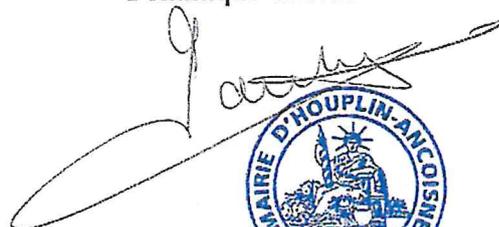
BOCQUILLON Sébastien
NOMBERT Michèle

Madame MASUREL Anne, doyenne du conseil, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 28 juin 2020

Elle propose de désigner Monsieur DUTHOIT Valentin comme secrétaire. Monsieur DUTHOIT Valentin est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Monsieur DUTHOIT Valentin dénombre 22 conseillers régulièrement présents, 1 conseiller ayant donné procuration, et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du code général des collectivités est atteint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus :

Pour extrait conforme,
La Maire
Dominique GANTIEZ






COMMUNE de
HOUPLIN-ANCOISNE

59-5-57-316

Date de convocation : 30/06/20

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

en exercice : 23

présents : 22

excusés-représentés : 1

votants : 23

excusés :

absents :

N° du registre
des délibérations : 2020-02

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 059-215903162-20200704-202002-DE

L'an deux mille VINGT

le 04 juillet 2020

à 10 heures

le conseil municipal, légalement convoqué,

s'est réuni à la SALLE DES FÊTES en séance publique,

sous la présidence de M.

Étaient présents : Mme GANTIEZ D., M. DELVAL C., Mme BOURBOTTE N., M. DEBLOOS L., Mme MASUREL A., M. WIPLIE H. Mme ALLOSSERY ML, M. GANTIEZ C., M. LEFEBVRE F., FROMENTEL G., Mme LOYER E., M. PRATZ L., M. COUVREUR N., Mme VANRUMBEKE P., Mme RUSCART D., Mme LENAIN M., M. CREPEL J., M. SIX P., Mme DELORY C., M. DUTHOIT V., NOMBERG M., M. BOCQUILLON S.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t excusé(s)-représenté(s) M. VANDRIESSCHE P représenté par M. DELVAL C.

Étai(en)t excusé(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Objet : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

À déduire (bulletins nuls) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

– Mme GANTIEZ Dominique 17 voix, dix-sept voix

Mme GANTIEZ Dominique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus :

Pour extrait conforme,

La Maire

Dominique GANTIEZ

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord





**COMMUNE de
HOUPLIN-ANCOISNE**

59-5-57-316

Date de convocation : 30/06/20

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

en exercice : 23

présents : 22

excusés-représentés : 1

votants : 23

excusés :

absents :

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 059-215903162-20200704-202003-DE

L'an deux mille VINGT

le 04 juillet 2020

à 10 heures

le conseil municipal, légalement convoqué,

s'est réuni à la **SALLE DES FÊTES** en séance publique,

sous la présidence de M.

Étaient présents : Mme GANTIEZ D., M. DELVAL C., Mme BOURBOTTE N., M. DEBLOOS L., Mme MASUREL A., M. WIPLIE H. Mme ALLOSSERY ML, M. GANTIEZ C., M. LEFEBVRE F., FROMENTEL G., Mme LOYER E., M. PRATZ L., M. COUVREUR N., Mme VANRUMBEKE P., Mme RUSCART D., Mme LENAIN M., M. CRESPÉL J., M. SIX P., Mme DELORY C., M. DUTHOIT V., NOMBERG M., M. BOCQUILLON S.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t excusé(s)-représenté(s) M. VANDRIESSCHE P représenté par M. DELVAL C.

Étai(en)t excusé(s) :

Étai(en)t absent(s) :

N° du registre
des délibérations : 2020-03

Objet : ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Seul Monsieur DELVAL a déposé une liste.

Sont candidats :

Liste menée par Monsieur DELVAL Claude :

- DELVAL Claude
- BOURBOTTE Nathalie
- DEBLOOS Laurent
- MASUREL Anne
- WIPLIE Hervé
- ALLOSSERY Marie-Laure

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et nuls*) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 12

La liste menée par Monsieur DELVAL Claude ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Premier adjoint : DELVAL Claude
- Deuxième adjoint : BOURBOTTE Nathalie
- Troisième adjoint : DEBLOOS Laurent
- Quatrième adjoint : MASUREL Anne
- Cinquième adjoint : WIPLIE Hervé
- Sixième adjoint : ALLOSSERY Marie-Laure

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus :

Pour extrait conforme,

La Maire

Dominique GANTIEZ

